

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2021
REUNIONE DI I 29 È 30 D'APRILE DI U 2021
1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 29 ET 30 AVRIL 2021

2021/O1/025

**REPONSE DE MADAME LAUDA GUIDICELLI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR PIERRE POLI
AU NOM DU GROUPE « PARTITU DI A NAZIONE CORSA »**

OBJET : Observatoire de la violence faite aux femmes.

Je vous remercie,
Monsieur le Conseiller, Cher Pierre,

Je vous remercie pour votre question qui me permet de revenir sur ce sujet important et qui intéresse fortement les élus de cette Assemblée.

Premièrement, concernant l'Observatoire des violences faites aux femmes, la Responsable a pris ses fonctions début mars. Il est donc désormais actif. L'équipe sera étoffée sous peu d'un assistant, en cours de recrutement.

Les contacts ont d'ores et déjà été pris avec les associations. Un état des lieux a d'ailleurs été lancé auprès de tous les acteurs et contributeurs à la prévention des violences. Un plan d'actions est en cours de rédaction pour une présentation second semestre 2021.

Aussi, des travaux ont été engagés avec les services de l'Etat et notamment la Délégation Départementales aux Droits des Femmes et à l'Egalité de Haute-Corse. Il est prévu de faire figurer l'Observatoire au contrat de plan Etat-Région dans le cadre de l'axe « égalité entre les femmes et les hommes ». Nous espérons porter ainsi le budget de l'observatoire à 500 000 euros.

Actuellement, vous l'avez rappelé, en Corse un constat de carence est fait sur les données disponibles au niveau du territoire. Lors des différentes enquêtes réalisées au niveau français, les chiffres en Corse ne sont pas remontés car l'échantillonnage, trop faible, de la population ne permet pas d'établir une donnée statistique. Ainsi, l'INSEE Corse ne réalise pas d'enquêtes sur le sujet. Les chiffres généraux disponibles sont des extrapolations issues d'études générales qui ne permettent pas une analyse fine de la situation locale.

Les chiffres propres à notre île sont fournis par les différents acteurs mais non agrégés et donc forcément parcellaires. De plus, le manque de centralisation des données conduit à une déperdition d'informations importante qui ne permet pas une réponse optimale aux demandes des victimes.

Or, pour construire une politique publique adaptée à la lutte contre les violences faites aux femmes en Corse, il est indispensable de mieux connaître l'ampleur du phénomène et son évolution, les mécanismes des violences, le profil et le parcours de vie des victimes pour améliorer leur repérage, adapter la prise en charge et construire des dispositifs partenariaux efficaces.

La mesure de ces violences est considérée comme un élément indispensable à la mise en place de réponses adaptées, notamment au travers d'actions de prévention et de protection des victimes.

Ces principes ont été confirmés par la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique qui invite les parties prenantes à collecter les données statistiques pertinentes éparpillées. Elle appelle également à réaliser, à interval régulier, des enquêtes sur les affaires relatives à toutes les formes de violence couvertes par le champ d'application de la convention, et enfin à soutenir la recherche dans ce domaine et à rendre ces données publiques.

La réalisation d'un diagnostic établirait donc un état des lieux de départ à travers des enquêtes et d'études locales. Ce travail pourrait être renouvelé tous les 4 ans afin d'évaluer l'évolution des violences et pourra servir d'indicateur de résultat des actions menées.

Ce besoin d'état des lieux, vous l'avez mentionné, est appelé de ses vœux par l'ensemble des acteurs, et notamment par l'Assemblée de Corse au sein de sa commission violence présidée par Anne-Laure Santucci ou dans sa motion relative au plan de lutte contre le harcèlement et le recensement de tous les actes de discrimination et de violence à caractère sexuel présentée par Laura-Maria Poli Andreani et Marie Simeoni.

Cet Observatoire, de par ses fonctions d'observation et d'analyse, vise donc à pallier le manque de données fiables sur l'égalité hommes-femmes et également sur les violences, en produisant, recueillant et partageant des données homogènes permettant la construction d'un plan d'actions ciblé et adapté au contexte insulaire.

Aussi, l'action de cet Observatoire doit s'articuler avec celle des services de la CDC, par exemple, la protection de l'enfance et également en cohérence avec le plan « égalité femmes-hommes ». Il en va de même que cette action est également articulée avec l'ensemble des parties prenantes, justice, police, services sociaux, associations et acteurs et actrices impliqués...

En conséquence, cet observatoire va donc permettre :

- d'élaborer une véritable politique de lutte contre les violences faites aux femmes ;
- de renforcer la mise en réseau et la cohérence avec l'ensemble des partenaires concernés ;
- de mieux protéger par la mise en œuvre de solutions concrètes les femmes victimes de violences ainsi que les enfants ;
- de sensibiliser, informer et communiquer sur les questions de violences faites aux femmes en mettant en place des actions de communication à destination du grand public, des élèves, des étudiantes et étudiants, du monde sportif, des entreprises et des collectivités ainsi que de tous les professionnels dont l'activité peut les amener à rencontrer des victimes ;

- de promouvoir la lisibilité des informations essentielles sur un outil numérique unique ;
- de travailler en étroite collaboration avec un large réseau d'acteurs institutionnels, associatifs, etc...

Concernant la seconde partie de votre question relative aux logements dédiés aux femmes victimes de violences, les cinq appartements initialement prévus aux Padules ont été mobilisés prioritairement dans le cadre de la crise sanitaire pour l'accueil des malades COVID placés en isolement. Ils ont été rénovés, meublés et seront opérationnels pour revenir à leur destination initiale une fois la situation sanitaire revenue à la normale.

Les services travaillent également au repérage d'autres logements. Sur Aiacciu, par exemple, dans le diffus un T2 en centre-ville devrait être destiné à cet accueil. Des travaux sont programmés pour rendre le logement habitable.

Enfin, un travail de repérage est à l'œuvre avec la présidente de l'OPH de la Collectivité de Corse Juliette Ponzevera et la responsable de l'Observatoire. Une délibération du Conseil d'Administration de l'OPH de la Collectivité de Corse confirme cette orientation de mettre à disposition des logements vacants à destination de l'accueil des femmes victimes de violences. Il est indispensable que nous puissions mailler l'ensemble de notre territoire et ce, avec l'appui des communes.

La Collectivité de Corse a donc un rôle majeur à jouer dans la lutte contre les violences faites aux femmes afin notamment de rétablir l'expression « droits des femmes ».

Au-delà de l'implication de notre institution, nous avons besoin aussi et surtout de la mobilisation de la société tout entière afin de faire évoluer les mentalités, les comportements mais également pour briser le silence et faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Je vous remercie.